

=====  
*Pôle Aménagement durable  
du Territoire*  
=====

Séance officielle du 28 mai 2013

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**CREATION DU SERVICE TERRITORIAL MAISON DE LA NATURE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

La réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une maison de la nature et de l'environnement pour le compte de la collectivité territoriale a impulsé la création de l'association MNE en novembre 2008.

Une dimension de concertation large est donnée au projet puisque l'association rassemble alors les acteurs porteurs du projet sur le territoire : les trois collectivités locales (collectivité territoriale, mairie de Saint-Pierre, mairie de Miquelon-Langlade), le comité régional du tourisme, le yacht club, la fédération des chasseurs, la société de pêche sportive, les joyeux pêcheurs et Saint-Pierre animation.

Dès lors, la collectivité territoriale et l'association MNE deviennent partenaires du développement du projet : à la fois sur le volet foncier et sur la mise en place de l'association par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens.

Depuis 2009, deux grandes priorités ont été établies pour le développement du projet :

- poursuivre le développement du projet et la création de l'équipement en concertation avec les acteurs porteurs du projet (gestion du projet pour la construction de l'équipement),
- mettre en place des actions correspondant aux missions de la MNE de façon à montrer à quoi servira l'outil et quelles seront ses finalités (valeur démonstrative et construction méthodologique de l'outil pour le territoire).

Suivant ses priorités et orientations, l'association MNE a validé des étapes charnières de son projet de 2008 jusqu'en 2012 en partenariat avec la collectivité territoriale telles que :

- la définition de ses missions sur le territoire,
- le projet architectural du bâtiment dont elle aura l'animation en charge au centre bourg de Miquelon,
- la réalisation d'actions de développement (éducation à l'environnement et écotourisme) et d'actions structurant le projet (ex : la réalisation d'une étude muséographique).

En conseil d'administration le 23 novembre 2012, les membres de l'association ont validé le document regroupant les orientations du projet MNE 2013-2015 (cf état des lieux du développement du projet - orientations 2013-2015).

Les bases du projet MNE étant posées, la mise en fonctionnement de l'équipement MNE sur le territoire a été abordée en 2012 au sein de la MNE et entre les collectivités territoriales et un plan de financement a été proposé aux trois collectivités.

L'État, qui a été consulté via la DTAM, a déclaré ne pas pouvoir participer au financement du fonctionnement de l'équipement MNE. Finalement les mairies de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont exposé leur impossibilité de co-financer le fonctionnement de la MNE ; la collectivité territoriale a donc proposé de reprendre en direct l'équipement qui deviendrait la maison de la nature et de l'environnement territoriale.

Suite à des échanges par courriers entre les collectivités à ce sujet, chaque membre du conseil d'administration de l'association a été destinataire d'un courrier du Président de la collectivité territoriale proposant la création d'un nouveau service territorial la « Maison de la Nature et de l'Environnement », le portage du projet et de l'équipement par la collectivité territoriale et l'embauche de ressources humaines.

Les membres du conseil d'administration se sont prononcés en faveur de cette hypothèse au conseil d'administration du 23 novembre 2012, puis dans un courrier adressé au Président de la collectivité territoriale le 4 décembre 2012.


Le service territorial « Maison de la Nature et de l'Environnement » entend reprendre les objectifs et les missions que l'association MNE s'était fixées. Celles-ci correspondent à trois grands axes : le développement de l'écotourisme, le développement du secteur d'éducation à l'environnement sur le territoire et, à moyen et long terme, la gestion des espaces naturels.

La collectivité a lancé le recrutement du poste de directeur en décembre 2012. En janvier 2013, la directrice en charge du projet Maison de la Nature et de l'Environnement a été recrutée. La dernière action de la MNE en tant qu'association s'achevant en mars 2013 (formation Education à l'Environnement en partenariat avec le réseau École et Nature), les membres du conseil d'administration ont décidé le 23 novembre 2012, de procéder à la clôture de l'association MNE en avril 2013.

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'association MNE s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 8 avril 2013, et a ainsi pu procéder à sa dissolution ainsi qu'à la dévolution de son actif à la collectivité territoriale.

Tel est l'objet du projet de délibération joint au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**  
  
**Stéphane LENORMAND**

*Pôle Aménagement durable  
du Territoire*

Séance officielle du 28 mai 2013

DELIBERATION N° 142/2013

**CREANT LE SERVICE TERRITORIAL MAISON DE LA NATURE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

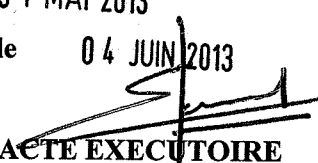
**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

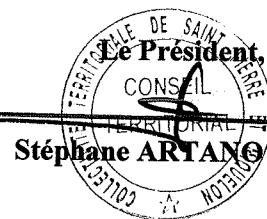
- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux ;
- VU l'avis de la commission consultative permanente ;
- SUR le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Le conseil territorial procède à la création du service territorial « Maison de la Nature et de l'Environnement ».

**Adoptée**  
17 voix Pour  
00 voix Contre  
00 abstention  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 17

Transmis au représentant de l'Etat  
Le 31 MAI 2013  
Publié le 04 JUIN 2013  
  
**ACTE EXECUTOIRE**



**PROCEDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le ..... 31 MAI 2013 .....